

A. Famille

- Salariés (vie privée et professionnelle)
- Indépendants (vie privée uniquement)
- Résidence principale et secondaire

A.1.	Polices Familles sans véhicule	Polices Combinées - 1 voiture ou camionnette - All Risk Conducteur
1.1. DAS Classic	121	225
1.2. DAS Connect	296	400
1.3. DAS Comfort	426	530
Extension à la police DAS Comfort: Droit du travail pour frontalier:		249
A.2. Après incendie (partie à usage de profession libérale incluse)		
- police séparée		58
- garantie complémentaire		39

Avantages de la police combinée

Couverture gratuite pour tous les vélomoteurs, motos, e-bikes, bicyclettes, remorques, caravanes, quads, trikes et 3 ancêtres identifiés

Premier véhicule 104

Véhicules complémentaires :

- par véhicule du ménage 98
- par motorhome 79
- par ancêtre supplémentaire (si > 3) 87

Concours d'assurances (réduction la première année) :

- premier véhicule : gratuit (-104)
- véhicule complémentaire : 50 % de réduction (-49)

Avantages package indépendants et entreprises (gérants)

La combinaison de la police DAS Comfort (famille) avec les activités professionnelles (tableau C) :

- DAS Comfort 370
- DAS Comfort combinée avec 1 voiture/camionnette 474

B. Véhicules All Risk

B. 1. Voitures et 2 roues		
1.1. Voiture et véhicules assimilés (van, 4x4, véhicule de cérémonie, plaque commerciale...)	120	
1.2. Package 2 véhicules Famille Véhicules complémentaires : - par véhicule du ménage - par caravane, motorhome - par ancêtre	218 98 79 87	
1.3. Vélomoteur (max. 45 km/h)	103	
1.4. Moto et assimilés (quad, 3-4 roues)	120	
1.5 All Risk garantie Conducteur	107	
B. 2. Camions, camionnettes et remorques		
2.1. Transport Compte Propre TCP - Jusque 3,5 tonnes - Supérieur à 3,5 tonnes - Tracteur + semi-remorque	120 190 289	
2.2. Transport Compte Tiers TCT		Consulter la DAS et communiquer la statistique sinistres
B. 3. Remorques ou semi-remorques complémentaires		
- Jusque 750 kg - Supérieur à 750 kg et jusque 3.500 kg - Supérieur à 3.500 kg	Gratuit 56 85	
B. 4. Autres véhicules		
4.1. Minibus (maximum 8 places +1)	155	
4.2. Autobus et autocar	553	
4.3. Voiture de location, taxi, ambulance		Consulter la DAS
4.4. Tracteur agricole (Voir aussi police Mon activité agricole via LRC) - police séparée - garantie complémentaire	91 59	
4.5. Engin spécial	95	
B. 5. Réductions		
5.1. Réduction sur les primes véhicules en cas de concours d'assurances (la première année)	-50 %	
5.2. Réduction sur la prime de tous les véhicules - de 3 à 10 véhicules - à partir de 11 véhicules - flottes importantes	5 % 10 %	Consulter la DAS et communiquer la statistique sinistres

C. Indépendants, entreprises et associations: Legal Risk Calculator

Sur base du numéro d'entreprise du client, le Legal Risk Calculator (LRC) de la DAS offre des conditions de primes et de garanties personnalisées.

Le module LRC permet de proposer une solution, tant pour les activités professionnelles, le (ou les) bien(s) immobilier(s) que pour la mobilité. Rendez-vous sur l'Extranet courtier pour une offre personnalisée.

D. Biens immobiliers

D.1. Bien immobilier à usage privé ou mixte autre que résidence principale et secondaire (prime par unité d'habitation/établissement)	
1.1. Après incendie - police séparée - garantie complémentaire	58 / habitation 39 / habitation
1.2. Formule 1 : Base Immobilier (en complément à la police DAS Classic, DAS Connect, DAS Comfort)	89 / habitation
1.3. Formule 2 : Global Immobilier (en complément à la police DAS Classic, DAS Connect, DAS Comfort) Plus de 3 unités d'habitation	345 / habitation Consulter la DAS
1.4. Formule 3 : Global Immobilier + Location (en complément à la police DAS Classic, DAS Connect, DAS Comfort) Plus de 3 unités d'habitation	658 / habitation Consulter la DAS
D.2. ACP	
Primes nettes à majorer des taxes et frais : voir rubrique E1 Si prime 'Incendie et Risques divers' > 10.000 EUR net	Consulter la DAS
2.1. Après incendie 8 % de la prime nette de la police 'Incendie et Risques divers' (prime brute minimum de 62 EUR)	
2.2. ACP All Risk 14,5 % de la prime nette de la police 'Incendie et Risques divers (Après incendie incluse)' (prime brute minimum 227 EUR)	
D.3. Usage professionnel, commercial ou industriel	
Primes nettes à majorer des taxes et frais : voir rubrique E1. Si prime 'Incendie et Risques divers' > 10.000 EUR net ou si loyer annuel > 12.500 EUR	Consulter la DAS
3.1. Après incendie 10,5 % de la prime nette de la police 'Incendie et Risques divers' (prime brute minimum de 64 EUR)	
3.2. Base Immobilier (Après incendie incluse) 14,5 % de la prime nette de la police 'Incendie et Risques divers' (prime brute minimum de 226 EUR)	
3.3. Location 4,5 % du loyer annuel (prime brute minimum de 658 EUR)	

E. Particularités

E.1. Primes en EUR

Païement fractionné

- Paiement semestriel +4 %
- Paiement trimestriel +6 %

Domiciliation: toujours gratuit

Zoomit en un clic www.das.be

Taxes et frais

- Taxes sur tous les risques véhicules 17,10 %
- Taxes sur tous les risques non-véhicules 9,60 %
- Frais par quittance 3 EUR

Rémunération intermédiaire : voir brochure IDD

E.2. Polices spéciales :

Consulter la DAS pour les assurances groupes, avions, drones, montgolfières, bateaux...



DAS signifie

- **L'indépendance** : Permet d'éviter les conflits d'intérêts.
- **La spécialisation en Protection Juridique** : Des juristes spécialisés et expérimentés.
- **Un haut niveau de qualité** : Une attention portée à chaque détail.
- **Unique et innovant** : La DAS analyse le profil du risque de chaque entreprise.
- **Le pionnier depuis 1927** : Avec la DAS, vous avez toujours 2 longueurs d'avance.
- **La défense des intérêts** : La Protection Juridique au service du client.

Protection Juridique DAS

Tél. 02 645 51 11
production@das.be
sinistres@das.be
www.das.be

Siège social

DAS Bruxelles
Boulevard du Roi Albert II, 7
1210 Bruxelles



LE PIONNIER
EN PROTECTION JURIDIQUE

Suivez - nous !



Votre intermédiaire d'assurances
A Company of the ERGO Group

DAS Société anonyme belge d'assurances de Protection Juridique
Boulevard du Roi Albert II, 7 | 1210 Bruxelles | Tél. 02 645 51 11
Entreprise d'assurances agréée sous code 0687 sous le contrôle de la Banque Nationale de Belgique |
Bd de Berlaimont 14 1000 Bruxelles pour la branche Protection Juridique. | R.P.M.
Bruxelles 0401.620.778



LE PIONNIER
EN PROTECTION JURIDIQUE

A Company of the ERGO Group



Protection Juridique Tableau des primes brutes

Nouveaux produits